

Le 19 septembre 2024

Les chiffres clefs sur 2 ans : 1er sept 2022 – 31 août 2024 et rappel des chiffres clefs pour la première année

(Chiffres extraits du 2^{ème} rapport d'activité 2023-2024)

Les chiffres clefs sur 2 ans : 1^{er} sept 2022 – 31 août 2024

Au 31 août 2024, la commission a enregistré 632 demandes recevables d'accès aux DI et/ou DNI (DI/DNI : voir nota) :

- L'âge moyen des demandeurs sur 2 ans est de 34 ans ;
- Les femmes représentent toujours 75% des demandes ;
- Les demandes qui ne portent que sur les DI ou les DNI représentent 7% du total.

La commission a envoyé 398 réponses aux demandeurs qui se répartissent entre :

- **185 réponses où la commission a pu identifier le donneur, soit presque 1 réponse sur 2 (46%) ;**
- et 213 autres cas où la commission a informé le demandeur des éléments à sa disposition (par exemple : absence d'identification du donneur à partir des archives existantes).

Les 185¹ réponses où la commission a pu identifier le donneur grâce aux recherches menées par les médecins et professionnels de santé des 27 centres de don contactés comportent :

- **45 réponses communiquant aux demandeurs les DI et/ou DNI figurant dans le Registre des dons tenu par l'ABM ;**
- 58 réponses annonçant le décès du donneur ;
- 43 réponses annonçant que le donneur a refusé de donner son consentement ;
- 36 réponses annonçant que le donneur n'a pas donné suite aux sollicitations de la commission ;
- 3 cas où le donneur avait donné son consentement mais a finalement renoncé à terminer sa démarche et le Registre des dons tenu par l'ABM n'a pas été complété.

Sur l'ensemble des demandes, 8 concernent un don d'ovocyte. 6 réponses ont été apportées dont 1 avec l'envoi des DI/DNI. Les autres demandes concernent un don spermatozoïdes.

Il est à noter que la commission a été amenée à rouvrir, au cours de cette seconde année, 31 dossiers car les centres de don, qui ne cessent jamais tout à fait leurs recherches, ont pu apporter, après une première réponse, des éléments complémentaires. Dans ces conditions, 11 nouvelles réponses aux demandeurs ont été apportées² dont 7 où il a été possible d'identifier le donneur contrairement à la réponse initiale. Avant l'envoi d'une nouvelle réponse, le secrétariat général de la commission a un échange au téléphone avec le demandeur (la plupart des demandeurs indiquent un numéro de téléphone ou une adresse par courriel).

¹ 185 = 45+58+43+36+3

² Les chiffres communiqués prennent en compte la dernière réponse apportée

Par ailleurs, 35 donneurs sont en instance de compléter leurs DI et DNI sur le Registre des dons tenu par l'ABM.

Près de 1 donneur sur 2 parmi les donneurs identifiés en contact avec la commission donne son consentement à la communication de ses données.

En effet, si on compare les donneurs contactés et ayant donné leur accord (67) auxquels on ajoute les donneurs qui ont apporté spontanément leur consentement (5), on arrive à un total de 72. Dans le même temps, 73 donneurs ont manifesté leur refus ou sont restés silencieux (plus de 6 mois après le courrier initial et une relance).

Enfin, la commission a pu identifier 24 donneurs avec un numéro de sécurité sociale unique qui correspondent chacun à 2 naissances, et 2 donneurs qui correspondent chacun à 3 naissances.

La commission a reçu 578 consentements spontanés d'anciens donneurs à la communication de leurs DI et DNI.

Enfin, la commission a instruit, au total, 11 demandes de risque de ré-identification sur les motivations attachées à des DNI. Ces demandes ont été adressées à la commission par des médecins des centres de don. 3 demandes supplémentaires ont été enregistrées en août 2024. Ces demandes seront examinées lors de la séance de la commission du 19 septembre 2024 ce qui porte à 14 le nombre total de demandes reçues en 2 ans.

Rappel des chiffres clefs pour la première année : 1^{er} sept 2022 – 31 août 2023

Au 31 août 2023, la commission a enregistré 434 demandes recevables d'accès aux DI et/ou DNI :

- L'âge moyen des demandeurs est de 33 ans sur les 9 premiers mois de 2023 (34 ans sur les 4 mois de 2022) ;
- Les femmes représentent 74% des demandes ;
- Les demandes qui ne portent que sur les DI ou les DNI représentent 7% du total.

Des éléments d'identité ont pu être obtenus par la commission sur 101 donneurs grâce aux recherches menées par les médecins et professionnels de santé des 26 centres de don contactés.

La commission a envoyé 77 réponses aux demandeurs dont 3 réponses positives aux demandes de DI et/ou DNI figurant dans le Registre des dons tenu par l'ABM et 25 annonçant le décès du donneur.

Dans les autres cas, la commission a informé les demandeurs du refus exprimé par le donneur ou du fait que le donneur n'a pas pu être identifié à partir des archives existantes.

1 donneur sur 2 parmi les donneurs identifiés en contact avec la commission a donné son consentement à la communication de ses données.

La commission a reçu 435 consentements spontanés d'anciens tiers donneurs à la communication de leurs DI et DNI.

La commission, sur un an, a instruit 5 demandes de risque de ré-identification.

Nota

« DI » / données d'identité du donneur, i.e. : le nom de naissance, les prénoms, le sexe, la date et le lieu de naissance

« DNI » / données non identifiantes du donneur, i.e. : âge, état général, tel qu'il le décrit au moment du don, caractéristiques physiques, situation familiale et professionnelle, pays de naissance, motivations du don, rédigées par ses soins